Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et

d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 16 (1976-1979)

Heft: 4

Artikel: Les femmes dans la vie économique de Genève, XVIe-XVIIe siècles

Autor: Mottu-Weber, Liliane

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002545

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES FEMMES DANS LA VIE ÉCONOMIQUE DE GENÈVE, XVI°-XVII° SIÈCLES

par Liliane Mottu-Weber

I. Le problème historiographique: des stéréotypes à la réalité

Au cours des recherches que j'ai menées depuis quelques années sur la draperie et la soierie à Genève entre 1550 et 1630, j'ai été étonnée de découvrir que le rôle des femmes dans l'économie de la cité était plus important et plus diversifié qu'on ne l'avait laissé entendre traditionnellement. Sur ce sujet, la confrontation de ce que nous découvrons dans les documents anciens avec l'histoire telle qu'elle a été écrite, fait apparaître des déformations, des oublis répétés! De nombreuses historiennes (et aussi des historiens) semblent avoir fait cette constatation depuis quelques décennies, et éprouvé le besoin de retoucher un tant soit peu le tableau du passé qui nous a été légué par plusieurs générations d'érudits.

Pour commencer par Genève, il faut rappeler que Marguerite Maire, déjà en 1930, consacrait des pages importantes aux femmes dans son étude sur les organisations corporatives à Genève ¹. En 1946, Thérèse Pittard publiait son ouvrage, qui fait encore autorité aujourd'hui, Femmes de Genève aux jours d'autrefois ². Quelques années auparavant, d'ailleurs, ces deux historiennes, auxquelles s'était jointe Emilie Trembley, s'étaient efforcées de ménager une place, dans la célébration du bimillénaire de la cité, à quelques femmes particulièrement brillantes de l'histoire genevoise, dans trois articles publiés par Le Mouvement féministe ³. C'est à Anne-Marie Piuz, enfin, que nous devons une étude de 1961 sur Elisabeth Baulacre, femme entrepreneur et proprié-

¹ Marguerite MAIRE, « L'organisation corporative à Genève, de la Réforme à l'annexion française », dans *Etrennes genevoises*, 1930, p. 3-69.

² Thérèse PITTARD, Femmes de Genève aux jours d'autrefois, Genève, 1946.

³ Le Mouvement féministe, nº 619-621, juin-juillet 1942.

taire d'une fabrique de dorures au XVII^e siècle ¹. Fruit de longues recherches dans les archives notariales, cet article fournit de nombreux éléments d'information sur le secteur de la dorure et sur l'organisation de la production au XVII^e siècle. Il jette également une lumière nouvelle sur les aptitudes et la réussite d'une femme dont on savait peu de choses, si ce n'est, dans les termes mêmes de Grégoire Leti, qu'elle était « femme accomplie, d'une belle prestance, nature féminine par la modestie, mais virile quant au courage et aux belles actions »! ²

Passionnée par les humbles, les artisans, les hérétiques et tant d'autres marginaux, l'historienne américaine Natalie Zemon Davis, dont les recherches se concentrent principalement sur Lyon, ville avec laquelle Genève entretenait des échanges humains et économiques constants durant la période qui nous occupe, réserve aussi dans ses travaux une large place aux femmes. A preuve sa dernière étude sur les femmes dans les « arts mécaniques » à Lyon au XVIe siècle 3.

Il n'entre pas dans mon propos de présenter ici une bibliographie de l'histoire des femmes. Mais il me semble important de souligner que certains aspects nous en sont de mieux en mieux connus grâce aux travaux concernant les sorcières, les sages-femmes, les nourrices et les domestiques, les abandons d'enfants, les infanticides et la prostitution, qui, depuis quelques années, se sont multipliés un peu partout ⁴.

¹ Anne-M. Piuz, « Un aspect de l'économie genevoise au XVII^e siècle: la fabrique de dorures d'Elisabeth Baulacre », dans *Mélanges offerts à M. Paul-E. Martin*, Genève, 1961, p. 523-540 (*M.D.G.*, t. 40).

² Grégoire Leti, Genève au XVII^e siècle. Esquisse de l'état civil et politique de cette ville, tiré du Cérémonial historique et politique, Amsterdam, 1685, traduit de l'italien, Genève, 1851, p. 22-23 (cité par Anne-M. Piuz, ibidem, p. 523).

³ « Women in the Arts mécaniques in Sixteenth-century Lyon », dans Mélanges d'histoire offerts à Richard Gascon, vol. I, Lyon, 1980, p. 139-167.

⁴ Pour Genève, relevons, notamment: E. William Monter, « Witchcraft in Geneva, 1537-1662 », dans Journal of Modern History, t. 43, 1971, p. 179-204, et du même auteur, Witchcraft in France and Switzerland. The Borderlands during the Reformation, Cornell University Press, Ithaca and London, 1976, ainsi que quelques mémoires de licence de l'Université de Genève, moins connus: Elisabeth Suter, « Le travail des femmes à Genève et la révolution industrielle », Genève, 1965, dactyl. (Fac. SES); Monique Jeanneret, « Le travail des femmes à Genève au milieu du XVIII^e siècle », Genève, 1965, dactyl. (Fac. SES); Josiane Ferrari-Clement, « L'éducation des filles à Genève aux XVIII^e et XIX^e siècles », Genève, 1975, dactyl. (Fac. Lettres); Robert Roth, « L'infanticide à Genève au XIX^e siècle (1815-1890) », Genève, 1974, multigr. (Fac. Droit), publié sous le titre « Juges et médecins face à l'infanticide à Genève au XIX^e siècle », dans Gesnerus, t. 34, 1977, p. 113-128; Antoinette Aebischer, « Le féminisme à Genève à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle: étude de cinq associations féministes », Genève, 1977, dactyl. (Fac. Lettres); Nadezda Jilek,

Un ouvrage d'historiens américains sur les femmes dans l'histoire européenne, intitulé *Becoming visible* 1 (« En train de devenir visibles »), et dont le titre est comme un écho à mon propos, m'amène à poser maintenant quelques questions sur les causes de cette absence des femmes dans l'histoire écrite.

Certes, nous avons à Genève pour cette période Jeanne de Jussie ², la « mère » Royaume, dame Piaget, Louise Sarrasin, dont on souligne toujours la science et la précocité, puisqu'elle semble avoir su le latin et le grec dès son jeune âge ³; nous avons Renée Burlamachi, réfugiée de Lucques, qui nous a laissé le récit — très émouvant — des circonstances dans lesquelles tout un groupe d'Italiens vint s'installer à Genève, après des péripéties et des deuils qui s'échelonnent sur plusieurs années ⁴; et bien entendu, nous avons les épouses de ces hommes célèbres que furent les réformateurs.

Mais, pour dame Royaume et dame Piaget, héroïnes de l'Escalade, comme pour les « fortes femmes du XVIe siècle », il semble qu'il n'y ait « dans leur vie pas place pour grand'chose d'autre que la maison, la marmaille et le temple » et que leurs préoccupations aient été principalement celles des épouses et des mères de tous les temps ⁵.

[«] L'infanticide à Genève aux XVIIIe et XVIIIe siècles, (1600-1798) », Genève, 1978, multigr. (Fac. SES); Alberto Cairoli, Giovanni Chiaberto et Sabina Engel sont en train d'apporter quelques modifications et compléments à leur mémoire sur la prostitution au XIXe siècle à Genève (Fac. Lettres, 1976). Soulignons, enfin, l'apport de la démographie historique à nos connaissances sur les femmes dans le passé: Alfred Perrenoud, « Les mécanismes de récupération d'une population frappée par la peste. L'épidémie de 1636-1640 à Genève », dans Revue suisse d'histoire, t. 28, 1978, p. 265-288, et La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècles. Etude démographique. Tome I: Structures et mouvements, Genève, 1979 (M.D.G., t. 47); ou E. William Monter, « Historical Demography and Religious History in Sixteenth-Century Geneva », dans Journal of Interdisciplinary History, Winter 1979, p. 399-427.

¹ Becoming visible. Women in European History, Edited by Renate Bridenthal and Claudia Koonz, London, Houghton Mifflin Company, 1977.

² Jeanne de Jussie, Le levain du calvinisme ou commencement de l'hérésie de Genève, Chambéry, Dufour, 1611, réédité récemment dans Chroniqueurs du XVIe siècle, Lausanne, Bibliothèque romande, 1974.

³ Paul-F. Geisendorf, Les Annalistes genevois du début du dix-septième siècle, Savion-Piaget-Perrin. Etudes et textes, Genève, 1942, p. 633 (M.D.G., t. 37).

⁴ Son récit est publié notamment dans G.D.J. Shotel, *Jean Diodati*, s'Gravenhage, 1844, p. 85-95; devenue la veuve d'Agrippa d'Aubigné, elle nous laissa également la narration de la mort de son illustre mari: N. Weiss, « Agrippa d'Aubigné, récit autographe de sa dernière maladie et de sa mort par sa veuve Renée Burlamachi, 19 avril-9 mai 1630 », dans *B.S.H.P.F.*, t. 42, 1893, p. 32-35, 111-112.

⁵ Paul-F. Geisendorf, La vie quotidienne au temps de l'Escalade, Genève, 1952, p. 40 et 43.

De Louise Sarrasin, Jean Sénebier vante le savoir et cite le mariage avec le docteur Offredi; mais c'est sur le fait que les femmes ne sont habituellement pas du tout faites pour la science et les lettres et « qu'elles n'ont qu'à y perdre en fraîcheur et en grâce » qu'il insiste surtout, dans une longue digression qui ne nous apprend rien de plus sur cette femme du XVIe¹.

Les contemporains de nos héroïnes ne nous aident guère, il est vrai, par les détails qu'ils fournissent sur elles dans leurs mémoires et dans leurs testaments qui décrivent de manière abstraite les activités qu'elles ont poursuivies à leurs côtés. Or, leur participation à l'œuvre commune se révèle parfois, dans d'autres documents, très importante du point de vue économique.

Ainsi, de Catherine-Salomé de Tournes, épouse Mallet, son gendre dira seulement: « Son mérite éminent a fait le bonheur de tous les siens » ². De Claire de Gabiano, son épouse décédée, Jérôme Desgouttes écrit à l'intention de ses enfants: « qu'elle était sortie de bon lieu, qu'elle était petite femme et fort belle, qu'elle était fort sobre au boire, manger et en habillement, qu'elle ne courait de-ci et de-là, qu'elle ne se querellait avec ses voisins et qu'elle était bonne ménagère » ³.

Un contemporain de la guerre de 1589-1593, lui, rapporte qu'en cas de coup dur, et quand les hommes partaient se battre, les Genevoises « se tenoyent coi dans leurs maisons, vaquans à prières et oraisons, sans qu'on ouyst ni les pleurs, ni les hurlemens que l'infirmité du sexe leur fournit en pareil cas » ⁴.

L'historiographie traditionnelle et ces quelques exemples de témoignages contemporains nous fournissent, me semble-t-il, plus d'indications sur l'image stéréotypée que se faisaient les hommes, à qui nous les devons, de la femme idéale et de son rôle dans la société, que sur les femmes elles-mêmes. Plus, le choix de leurs héros, qui laisse de côté les humbles, les faibles, les « mécaniques » qui travaillent de leurs mains, trahit leur système de valeurs et leur conception hiérarchique de la société. A cet égard, les femmes me paraissent avoir été absentes

¹ Jean Senebier, Histoire littéraire de Genève, t. 2, Genève, 1786, p. 171.

² A. Choisy, Notice généalogique et historique sur la famille Mallet de Genève, originaire de Rouen, Genève, 1930, p. 78.

³ Paul-F. Geisendorf, Les Des Gouttes de Saint-Symphorien-le-Châtel en Lyonnais et de Genève. Histoire d'une famille du Refuge français, Genève, 1943, p. 71-72.

⁴ Cité par Paul-F. Geisendorf, dans La vie quotidienne..., p. 40.

de la vie publique, comme de l'histoire écrite, au même titre que les paysans, les artisans et les pauvres (vagabonds, « bouches inutiles ») longtemps ignorés, pour être trop nombreux, anonymes et illettrés.

II. Les conditions de la vie quotidienne

Avant de passer aux activités à proprement parler économiques, il me paraît utile de rappeler brièvement les conditions dans lesquelles se déroulait la vie quotidienne des gens au XVIe et au XVIIe siècle. Durant cette période du Refuge français et italien, la vie ne fut certainement pas facile à Genève, dans des maisons encombrées et inconfortables, aux chambres exiguës, plus souvent superposées que contiguës. Il est à peu près sûr que les enfants et les servantes dormaient à plusieurs dans le même lit et que ces dernières, ainsi que les apprentis et les compagnons, partageaient parfois la chambre de leurs maîtres et maîtresses, ou dormaient dans l'atelier même où ils travaillaient. L'approvisionnement quotidien, la préparation compliquée des aliments, la lessive faite aux cendres et les soins aux enfants et aux malades absorbaient une bonne partie de l'énergie et du temps des mères de famille. Le chauffage, très rudimentaire, et l'absence d'eau courante, nécessitaient de nombreux transports d'eau et de combustibles. Aux fenêtres, le papier huilé n'avait pas encore été remplacé partout par des vitres de verre; l'éclairage à la chandelle, précaire, poussait les gens à se lever et à se coucher tôt: dans tous les métiers, le travail commence au lever du jour et se poursuit presque sans trêve jusqu'à la tombée de la nuit.

Comme partout ailleurs, l'hygiène est déplorable: les eaux usées s'écoulent au milieu des ruelles, les immondices et les fumiers s'accumulent sur les places; régulièrement on se plaint au Conseil des odeurs nauséabondes, des rats et des chiens errants. Les lieux d'aisances sont communs à toute une maison, au moins, et il est même fréquent qu'on doive se rendre aux « privés » de la rue ou de la place voisine — où se déroule, soit dit en passant, toute une vie sociale, souvent attestée par les témoins des procès criminels.

Tous ces éléments, entassement, promiscuité et manque d'hygiène, auxquels viennent s'ajouter des disettes et des épidémies fréquentes, déterminent ce climat démographique caractéristique de l'Ancien Régime, sur lequel les ouvrages d'Alfred Perrenoud ont apporté et apporteront encore des précisions importantes. Je n'en rappellerai ici que quelques traits qui touchent directement la vie des femmes:

d'une natalité élevée, compensée par une mortalité infantile également très importante, il résulte que si les femmes mettent beaucoup d'enfants au monde, elles n'en élèvent en revanche que peu jusqu'à l'âge adulte. Leur attitude devant la vie et la mort, ainsi que leur disponibilité pour d'autres tâches s'en trouvent par conséquent influencées. Voici quelques exemples parlants, parmi tant d'autres: dame Royaume aurait eu 14 enfants, dont 4 ou 5 moururent en bas âge; à la fin du XVIe siècle, Eustache Vignon, libraire, eut successivement deux femmes: la première eut 5 enfants (et mourut de peste, enceinte) dont aucun ne dépassa l'âge de 10 ans; la seconde en enfanta 6, dont 3 seulement parvinrent à l'âge de se marier. A la même époque, Renée Burlamachi, après son mariage avec César Balbani, mit au monde 10 enfants, dont aucun ne dépassa la toute petite enfance. Elle finit par élever deux neveux, dont les parents étaient morts en pleine jeunesse. Enfin au début du XVIIe, Théodore Tronchin, professeur de théologie, et son épouse, eurent 18 enfants, dont 7 moururent avant l'âge de 2 ans et demi.

Rappelons qu'à cette époque le mariage est tardif (environ 25 ans) et que les grossesses se répètent en moyenne de 2 en 2 ans, et même de 18 mois en 18 mois, les espaces intergénésiques étant plus courts au début du mariage, surtout si l'enfant précédent est décédé. Un peu plus de la moitié des enfants dépassent l'âge de 5 ans $(534^{\circ}/_{00})$, 4 sur 10, l'âge de 20 ans $(429^{\circ}/_{00})^{1}$.

Tout ce qui vient d'être dit sur les difficultés de la vie quotidienne suffirait presque pour justifier l'idée, souvent émise par les historiens, que les femmes étaient entièrement accaparées par leurs tâches ménagères et leur fonction maternelle. « Une fois mariée et mère de famille, la Genevoise quitte peu son intérieur, où l'enchaînent des devoirs doux à remplir », devait écrire Joël Cherbuliez à la fin du XIXe siècle, ajoutant, certes, que femmes de la bonne bourgeoisie et femmes de la classe ouvrière avaient en commun le goût de la lecture! ²

Or, les faits ne sont pas aussi simples. Au XVIe et au XVIIe siècle, du moins, la guerre, les épidémies de toute sorte, les persécutions religieuses et les chertés répétées font que les femmes et leurs enfants sont

¹ Le Tome II de *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle* (en préparation) d'A. Perrenoud, apportera nuances et précisions sur ce sujet, qui n'est qu'esquissé ici.

² Joël Cherbuliez, Genève, ses institutions, ses mœurs, son développement intellectuel et moral. Esquisse historique et littéraire, Genève, 1868, p. 221.

aussi souvent des veuves (ou des femmes abandonnées) et des orphelins, que des épouses et des enfants comblés. Les aléas de la vie, mais aussi les bas salaires masculins, jettent sur le marché du travail cette maind'œuvre féminine improvisée et peu qualifiée; l'accueil qu'on lui réserve, nous allons le voir, variera au gré de la conjoncture économique et des règlements des métiers.

III. Les femmes dans la vie économique

a) Petit commerce et métiers traditionnels; agriculture et gros travaux.

Le petit commerce et le débit de boissons semblent être des secteurs dans lesquels l'activité féminine ait été en général bien acceptée. De tout temps il y avait eu des tavernières et des fripières, par exemple, si bien que quand certains marchands, en 1556, cherchèrent à écarter ces dernières du commerce des vieilles hardes, le Conseil les débouta, « vu que c'était l'usage ancien » ¹. Le plus souvent, les autorités se bornèrent à réglementer leur nombre ², à empêcher les « revenderesses » d'accaparer les marchandises en allant « au-devant des marchands » et à surveiller la qualité de ce qu'elles vendaient. Ainsi, en 1566, « pour en retrancher les superflues », on fit la liste des revendeuses et fripières: on dénombra alors

4 herbières, 56 revendeuses de fruitages, 15 revendeuses de volailles, 15 fripiers et fripières ³.

Si l'on songe que ces derniers petits marchands faisaient concurrence aux tailleurs et aux couturières par leurs ventes de vieux habits et qu'au surplus leur marchandise était convoitée par les fabricants de papier, toujours à court de chiffons pour alimenter leurs battoirs, il est peu surprenant de les retrouver au centre de controverses répétées.

La fonction des « revenderesses » était en fait de ravitailler la ville en produits frais de la campagne environnante. Le beurre falsifié que Pernette, femme de Guillaume Dufour de Genthod, vend pour du beurre frais, et qui lui vaudra deux heures de carcan au Molard, avait

¹ Thérèse Pittard, op. cit., p. 42.

² Archives d'Etat de Genève (AEG), Registres des Conseils (RC), vol. 71, f. 54 v°, 10 avril 1576.

³ AEG, RC, vol. 61, f. 124 vo, 17 déc. 1566.

été acheté en gros à Gex ¹. Une autre femme, arrêtée pour le même méfait, reconnaît qu'elle apporte du dehors également des œufs, des poules, des prunes et autres fruits ². Deux exemples parmi tant d'autres!

Dans l'agriculture, l'activité des femmes est difficile à cerner, faute de documents précis. On sait que traditionnellement elle y est importante. Sans doute venaient-elles aussi vendre leurs produits à la ville, d'où elles ramenaient parfois quelque besogne de dévidage ou de filage. C'est au XVIIe siècle surtout, que les plaintes commencent à se multiplier contre les Faucignerans, ces « papistes » prêts à travailler chez eux (ou chez elles) pour des salaires moins élevés. Les échanges, à vrai dire, sont incessants entre Genève et son étroite campagne, dont aucun point n'est éloigné d'une route, toujours animée par le passage de quelque marchand; échanges de produits, échanges de personnes: apprentis de la campagne dans un sens, nourrissons de la cité dans l'autre.

L'Hôpital général, qui recrute des bras pour l'entretien de ses terres et de son train de maison, nous fournit heureusement des indications utiles sur les travaux accomplis par les femmes. Les comptes de l'hospitalier nous apprennent qu'elles s'employaient principalement:

> à l'émondage et à l'effeuillage des vignes; à la fenaison; au portage et à l'épandage du fumier; au ratissage des pierres; à la moisson de l'orge, du millet et du blé; au battage et au tillage du chanvre; à la « buée », ou lessive 3.

Dans le domaine des gros travaux, encore, le portage, par des femmes, de terre, de gravier, de sable et de mortier pour les maçons sur les chantiers de l'Hôpital et des fortifications, est attesté par les comptes de la Seigneurie. Y figure aussi leur participation à la préparation des somptueux banquets qui étaient offerts aux hôtes de marque et aux ambassadeurs étrangers; mais là, nous les voyons confinées dans les tâches secondaires et pénibles: portage de l'eau, plumage des volailles et lavage de la vaisselle, les cuisiniers et pâtissiers se réservant l'apprêt des pâtés variés et des desserts succulents...

¹ AEG, Procès criminels (P.C.) 1422, 2-5 août 1567.

² AEG, P.C. 1215, 19-21 juillet 1564.

³ AEG, Archives hospitalières Fe.

b) Industrie textile: la préparation des matières premières.

En cette période d'intense production textile, le dévidage de la soie, le filage de la laine et accessoirement la préparation du lin et du chanvre paraissent avoir occupé une main-d'œuvre féminine nombreuse. Maillons indispensables d'un long processus de fabrication qui aboutit aux draps de soie et de laine (ou aux passements de soie) exportés par les marchands de la ville au près et au loin, les « desvuideresses » de soie et les fileuses de laine tiennent pourtant peu de place dans les documents d'archives, si ce n'est sous un jour négatif: toujours trop nombreuses ou trop rares, étrangères et « papistes », voleuses ou trop bruyantes; ne reproche-t-on pas un jour aux femmes qui battent le chanvre de chanter trop fort! 1 Souvent, c'est sur elles que les mouliniers de soie, leurs employeurs directs qui leur confient des cocons à dévider ou des soies à bobiner, rejettent les fautes dont ils sont accusés: fraudes sur les pesées, recel ou falsification des soies. Ainsi, tout un réseau de mères et de filles, tantôt rangées, tantôt en rupture de ban, apparaît à la lecture des procès criminels dont elles sont les involontaires protagonistes, procès dont le nombre élevé n'étonne finalement guère, si l'on considère le prix et l'importance des matières mises en œuvre.

Dans ce domaine de la préparation des matières premières, l'Hôpital général fut à plusieurs reprises le théâtre d'expériences originales destinées à fournir du travail aux assistés, dont les femmes constituaient toujours la majorité. Ces tentatives étaient le fruit de l'initiative de pasteurs, de conseillers et de marchands-fabricants, dont la bonne volonté et l'intérêt bien compris se relayaient pour tirer parti du regroupement durable d'orphelins, de malades et d'indigents dans les mêmes locaux. En 1563, une manufacture de draperie et de bonneterie, dont les laines étaient préparées sur place par les filles et les garçons, y fut créée. Compromise par la peste de 1568-1571 et l'arrêt des envois de laines de France, cette entreprise ne dura que quelques années.

Mais dès 1570, des marchands de soie avaient proposé de faire dévider la soie à l'Hôpital. Ce travail fut accompli pendant plusieurs décennies par les femmes et les filles, sous la direction des « maîtresses », tant chez les assistées que chez les malades de la « maison neuve ». Il est repérable grâce aux comptes que rend, par exemple, régulièrement

¹ AEG, RC, vol. 57, f. 101, 1562.

Bertrande Favre, veuve de Claude Juget, au « receveur des deniers de l'Hôpital ». Cette femme exerça pendant plus de quarante ans la fonction de « maîtresse » — ou gouvernante — des malades, et mourut en 1616, à l'âge de 87 ans. Sa tâche était de pourvoir à l'entretien d'une trentaine de malades (nourriture, chauffage et vêtements), d'organiser et de surveiller le dévidage de la soie (contacts avec les marchands, maniement d'importantes sommes d'argent), ce qu'elle fit sans jamais s'attirer de reproches. L'épreuve par laquelle elle passa quelques années avant sa mort me semble tout à fait caractéristique de l'attitude qui prévalut envers les femmes dès le début du XVIIe siècle: en 1614, un nouveau règlement privait désormais les « maîtresses » de la responsabilité des tractations avec les marchands de soie, ces derniers étant priés de verser le prix des façons des soies directement au comptable de l'Hôpital. Il fallut les protestations de dame Bertrande pour qu'il lui fût permis de continuer à recouvrer et à gérer cet argent elle-même, « suivant la coustume observée jusqu'à présent » 1; mais dès le lendemain de sa mort, le nouveau règlement entra en vigueur et la nouvelle maîtresse n'exerça plus les mêmes responsabilités.

Possédant son propre troupeau de moutons, l'Hôpital n'abandonna jamais tout à fait le travail de la laine. Plusieurs fois on tenta d'y créer à nouveau une manufacture de draps, qui devait fournir de l'emploi à des peigneurs et à des fileuses de laine. Notons encore celle de 1615, fondée deux mois avant le début de la peste, dont les règlements furent renouvelés en 1619; deux préoccupations s'y retrouvent: formation et emploi des assistés.

Il n'est malheureusement guère possible de se faire une idée précise de l'activité des femmes dans ce secteur d'un point de vue quantitatif. Ce qui est certain, en revanche, c'est que sans un très grand nombre de dévideuses de soie et de fileuses de laine, tant le moulinage des soies que le tissage des draps de soie et de laine n'auraient pu connaître l'essor qu'ils prirent à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle. Les marchands de soie de Lyon ne venaient-ils pas faire mouliner leurs soies à Genève, provoquant par là la colère des veloutiers et taffetatiers genevois, qui ne pouvaient faire travailler leurs propres soies ! Rappelons que jusqu'à la Révolution industrielle, on a évalué qu'il fallait 8 ou

¹ AEG, Arch. hosp., Aa, vol. 29, f. 43 v° et 51 v°, 23 et 27 fév. 1614; puis f. 117 v°, 4 mai 1614.

10 fileurs pour donner du travail à un tisserand ¹. L'iconographie des activités artisanales qui, du XIV^e siècle à l'*Encyclopédie* de Diderot, nous renseigne utilement sur les techniques anciennes et sur l'organisation du travail, confirme cette division des tâches: les images nous présentent le plus souvent un homme — parfois aidé d'un jeune garçon — assis à son métier à tisser, tandis que plusieurs femmes et enfants préparent et filent la soie ou la laine ². Ailleurs, le moulinage de la soie, la teinture, le tissage des draps et leur commercialisation apparaissent clairement comme autant d'activités masculines, tandis que le traitement des cocons, le décreusage, le tirage et le dévidage de la soie ainsi que l'ourdissage des chaînes sont du ressort des femmes ³.

c) Formation et apprentissage; la fermeture graduelle des maîtrises.

Il faudra attendre longtemps l'instruction publique pour les filles à Genève; durant la période qui nous occupe, seules quelques petites écoles de quartier, remplacées pour les garçons par le Collège, leur sont ouvertes. On y apprenait à lire la Bible, à écrire un peu et, si possible, à compter 4. C'est dire combien la famille restait un lieu de formation privilégié; certains testateurs précisent que leurs fils devront non seulement entretenir leurs sœurs jusqu'à leur mariage, mais aussi leur apprendre à lire, écrire et coudre.

Vers l'âge de 12 ans, une jeune fille, en attendant de se marier (ce qu'elle faisait en moyenne à l'âge de 25 ans), pouvait être placée comme servante dans une autre famille ou être mise en apprentissage. La première option lui permettait de s'initier au ménage, de se constituer une dot, mais souvent aussi de participer à l'activité artisanale du maître ou de la maîtresse de maison, soit en cousant, soit en filant la laine ou

¹ Cf. l'Histoire générale des techniques, publiées sous la direction de M. Daumas, Paris, 1962-69, t. 3, p. 649.

² Cf. la reproduction d'une gravure de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, dans l'article de Richard T. Vann, « Toward a New Lifestyle: Women in Preindustrial Capitalism », dans *Becoming Visible...*, p. 193.

³ Voir, par exemple: Walter Endrei, « La transformation de la soie vue à travers une série d'esquisses du XVI^e siècle », dans *Mélanges Braudel*, t. 2, Toulouse, 1973, p. 207-220; ou Carlo Poni, « All'origine del sistema di fabbrica: tecnologia e organizzazione produttiva dei mulini da seta nell'Italia settentrionale (Sec. XVII-XVIII) », dans *Rivista storica italiana*, t. 88, 1976, p. 444-497: tav. 7.

⁴ Sur ce sujet, voir: Gabriel MÜTZENBERG, Education et instruction à Genève autour de 1830, Lausanne, 1974, p. 147-152, 331-333, 361; également Henri Duchosal, La genèse de l'enseignement public féminin à Genève, Lausanne, 1922, et Henri Fazy, L'instruction primaire à Genève. Notice historique, Genève, 1896.

la soie. « Bonne à tout faire », ouvrière point trop onéreuse, parfois renvoyée chez ses parents lorsque les vivres commençaient à coûter trop cher, elle ne voyait aucune « quittance d'apprentissage » sanctionner son savoir-faire, mais celui-ci pouvait se révéler précieux, plus tard, dans les années de misère ou de veuvage. Telle était probablement la voie la plus fréquemment suivie par les jeunes filles. Une minorité d'entre elles entraient en apprentissage: les contrats qui les concernent ne représentent, en effet, qu'une faible proportion de ceux que j'ai trouvés dans les archives notariales 1.

Analyse de 507 contrats d'apprentissages féminins, 1570-1629

	1570-99	1600-29
 I. Couture, travaux d'aiguille et de finitions — coudre et tailler, coudre en lingerie, empeser — faire des coiffes de poil de velours ou chapeaux de taffetas, garnir les chapeaux — faire des boutons et des cordons — faire de la tapisserie — faire des dentelles et broderies Total I: 	98 14 5 3 3 123	165 50 5 2 10 232
 II. Autres métiers (souvent jurés) taffetatiers (veloutiers) passementiers cardage et dévidage de la soie épingliers divers: bonnetiers, aiguilletiers, orfèvres, faiseurs de serges, filage de la laine Total II: 	25 30 21 27 7 110	13 13 8 4 4

Les archives notariales étant, d'une manière générale, très lacunaires et les fonds du début du XVIIe mieux conservés que ceux du XVIe siècle, ces chiffres ne peuvent être pris en considération que pour leurs valeurs relatives.

¹ Cette proportion n'a pu encore être calculée; elle doit être très proche de celles que nous connaissons pour d'autres villes:

Tours années 1500-1550

^{: 7% :} moins de 6% années 1557-1560

Nantes années 1700-1725 années 1765-1789 : 8% (surtout des tailleuses)

Genève années 1701-1710 : 19% (dans les secteurs annexes)

	1570-	1599	1600-1629		1570-1629	
Groupe	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
I II Total	123 110 233	53 47 100	232 42 274	85 15 100	355 152 507	70 30 100

On remarquera qu'à partir de 1600 (et même plus précisément dès le lendemain de la guerre de 1589-1593, date à laquelle on assiste à un durcissement des réglementations des maîtrises), les métiers du groupe I attirent la grande majorité des jeunes filles, dans une proportion qui passe de 53% à 85% du total par période. A l'intérieur de ce premier groupe, l'importance des « tailleuses » (métier juré) diminue au profit des faiseuses de coiffes et garnisseuses de chapeaux et des autres métiers plus typiquement féminins (80% puis 71%). Impressionnante également: la quasi-disparition des « épinglières » (11,6% puis 1,5%).

L'étude des ordonnances qui ont régi les différentes maîtrises, créées dès 1560, puis durant le XVII^e siècle et même au XVIII^e, fournit quelques explications à ce changement d'orientation. En résumé, puisque les travaux déjà cités de Marguerite Maire et de Thérèse Pittard leur ont réservé une large place, on assiste à une exclusion graduelle des femmes et des filles de tous les métiers jurés. Ou, en d'autres termes, toute réglementation touchant au travail, qui tend à se substituer à la « coutume », est défavorable aux femmes — comme elle l'est d'ailleurs aussi aux « natifs » et aux « habitants ».

Chez les épingliers et les tailleurs d'habits, les restrictions ne portent que sur les possibilités de s'établir après l'apprentissage: une épinglière

Voir André Coudouin, « Recherches sur les métiers de la soie à Tours dans la première moitié du XVI^e siècle », Tours, Université François-Rabelais, Thèse ronéotypée, 1976, p. 118; Natalie Zemon Davis, op. cit.
Yves Durand; « L'histoire sociale nantaise et les archives notariales », dans Les

Yves Durand; «L'histoire sociale nantaise et les archives notariales», dans Les actes notariés, source de l'histoire sociale, XVIe-XIXe siècles, Strasbourg, 1979, p. 108; Liliane Mottu-Weber, «Apprentissages et économie genevoise au début du XVIIIe siècle», dans Revue suisse d'histoire, t. 20, 1970, p. 341.

ne pourra travailler « à ses pièces », mais seulement pour un maître ¹; une tailleuse ou une couturière ne travaillera que pour son mari — s'il est tailleur lui-même — à moins qu'elle ne se borne à ne mettre en œuvre que de petites pièces de drap ².

A l'origine de ces limitations de leur liberté, on distingue d'abord des préoccupations d'ordre moral, qui poussent, à de nombreuses reprises, le Consistoire et le Conseil à intervenir pour interdire qu'hommes et femmes ne travaillent dans un même local; ce fut le cas pour les tisserands, les cardeurs de soie et les tailleurs, notamment. Les mêmes raisons empêchent un maître célibataire ou veuf d'employer des jeunes filles et, surtout, les veuves de maîtres de s'assurer la collaboration de compagnons ou d'apprentis capables de poursuivre l'activité du défunt.

Moins clairs sont les motifs qui poussèrent presque tous les métiers à refuser l'obtention de la maîtrise aux femmes (les orfèvres, dès 1566 3, puis peu à peu tous les autres) — ce qui impliquait qu'elles ne pouvaient diriger leur propre atelier — puis à limiter l'apprentissage aux filles de maîtres 4, pour enfin supprimer tout à fait ce privilège au XVIIe siècle 5. Ils tiennent aussi bien aux mentalités qu'aux problèmes ordinairement invoqués des capacités et de la concurrence. Les tisserands ne demandent-ils pas en 1588 qu'on défende de « n'admettre aucunes filles à leur estat, attendu qu'elles gastent plus qu'elles n'avancent de besogne »! 6 En 1592, année de guerre, les passementiers, eux, se plaignent que trop de femmes et de filles exercent leur état au préjudice des hommes, qui supportent les charges de la ville « et sont environ 60 » 7. Ces récriminations se manifestent bien sûr au début surtout dans les périodes de crise, mais force nous est de constater que les attitudes deviennent de plus en plus rigides au XVIIe et au XVIIIe siècle, et que de nombreuses requêtes demandant des dérogations, même étayées par des

¹ Ordonnances sur les épingliers du 6 octobre 1580, dans Les sources du droit du Canton de Genève (SDG) publ. par Emile RIVOIRE, vol. 3, Aarau, 1933, p. 375-377.

² Ibid., p. 382-385, ordonnances du 20 janvier 1581.

³ AEG, RC, vol. 61, f. 52, 14. juin 1566: « il ne serait raisonnable qu'une femme eust rang de maistre ».

⁴ Chez les veloutiers et taffetatiers, 28 août 1588, AEG, RC, vol. 83, f. 169; chez les passementiers, 15 déc. 1580, SDG, vol. 3, p. 379.

⁵ Chez les veloutiers et taffetatiers, 9 mai 1634, SDG, vol. 4, p. 119.

⁶ AEG, RC, vol. 83, f. 182 vo, 26 septembre 1588.

⁷ AEG, RC, vol. 87, f. 28, 2 février 1592.

arguments convaincants ou par l'exposé de situations tragiques, sont invariablement repoussées par le Conseil 1.

Par conséquent, chez les tireurs d'or, les femmes se borneront désormais « à tourner la bobine » ²; chez les horlogers et chez les graveurs, elles seront rejetées vers les besognes annexes ³. En 1657, les mouliniers limitent clairement leur activité au dévidage des soies et au tournage des moulins ⁴, montrant par là que, même dans un secteur qui ne compte de femmes ni parmi les apprentis, ni parmi les maîtres, la concurrence féminine (parfois étrangère) ⁵, non qualifiée et moins bien payée, était réelle. Grande devait être la tentation pour le maître d'employer à des tâches simples des filles, présentes dans l'atelier pour tourner les moulins et formées sur le tas.

Ce dernier point m'amène à dire quelques mots des salaires féminins. Nul besoin de faire étalage de chiffres: les « journées » (salaires journaliers) des femmes ne dépassent jamais la moitié de celles des hommes, et leurs travaux se rangent toujours parmi les moins payés. Un seul exemple: en 1547, maître Pierre Lucquet, maçon, refait une maison de la ville ⁶. Son décompte se présente comme suit:

salaire du maître	7	sols	par	jour
salaire des serviteurs	6	>>	>>	>>
salaire de son apprenti	4	>>	»	>>
salaire des femmes	3	>>	>>	>>

Il n'est donc guère étonnant que les femmes aient posé un problème de concurrence aux autres travailleurs.

d) Activités « indépendantes »: grand commerce et prêts d'argent.

Les archives notariales nous permettent heureusement d'ajouter une teinte moins sombre au tableau que j'essaie de brosser de l'activité des femmes dans le passé.

¹ Voir un exemple intéressant dans Marguerite MAIRE, op. cit., p. 64-68.

² SDG, vol. 3, p. 515, 21 mars 1607 (ordonnances sur l'état des tireurs d'or et d'argent).

³ Liliane Mottu-Weber, art. cit., p. 340-342.

⁴ AEG, RC, vol. 157, f. 238, 18 juillet 1657.

⁵ AEG, RC, vol. 127, f. 159 vo, 16 septembre 1628.

⁶ AEG, Finances, P, vol. 5.

Placée, avant comme après la Réforme, par le mariage sous l'autorité du mari, sans le consentement duquel elle ne pouvait ester en justice, contracter, ni disposer de ses biens ¹, la femme se trouve paradoxalement projetée par le veuvage dans une situation plus propice à une activité économique autonome, dans la mesure, bien sûr, où la mort de son mari ne la laisse pas dans la misère ². Sa première tâche, si elle ne se remarie pas avec un artisan du même métier, est de placer les apprentis du défunt chez d'autres maîtres et de satisfaire ses créanciers éventuels. Cela se fera souvent au prix de la vente ou de la location d'une partie des outils ou de la boutique tout entière. J'en prends pour exemple les veuves de mouliniers de soie, qui vendent leurs moulins à soie qui représentent un véritable petit capital.

Les mieux préparées à affronter ces circonstances sont les femmes de marchands qui, du vivant de leur mari déjà, collaboraient à la bonne marche des affaires. Par certains contrats de mariage, nous savons que des jeunes couples s'engagent à œuvrer pour le trafic de marchandises des parents, partageant le même toit; certaines donations entre vifs attestent cette participation active de l'épouse, souvent fondée de procuration pendant les absences répétées du marchand, qui se rend aux foires d'Allemagne ou d'ailleurs.

Préparée, Marguerite Royer, veuve de Pierre Mibour, marchand drapier, devait l'être, elle qui spécifie lors de son remariage avec Michel Depardieu qu'« il ne pourra la contraindre à quitter le train de marchandise de draperie dont elle fait profession » 3.

Nicole Legrain, marchande d'épices, deux fois veuve de marchands lyonnais et réfugiée à Genève, demande, en 1568, d'être comprise comme les autres marchands de la ville en l'exemption du péage de Suse, vu son intention de s'établir dans la cité pour toujours. Sa requête lui est accordée, et son activité confirmée par la compagnie qu'elle crée quel-

¹ Thérèse Pittard, op. cit., p. 14.

² Pierre Ponsot relève également ce caractère ambigu du veuvage: « jeune fille ou femme mariée, elle est une mineure. Elle possède rarement des biens propres, (...). — devenue veuve, son statut et sa condition changent subitement. Mais ces deux changements peuvent être de sens contraire. Juridiquement, c'est une amélioration; elle devient chef de famille (...). Mais sa condition matérielle ne se dégrade-t-elle pas, au contraire? Le danger existait, et les bons maris... ou les fiancées prévoyantes, s'en préoccupaient au seul moment opportun: celui de la signature du contrat de mariage (...)». Voir « Coup d'œil sur une communauté paysanne bressane aux XVII^e-XVIII^e siècles, d'après les archives notariales », dans Les actes notariés, source de l'histoire sociale, XVIe-XIX^e siècles, Strasbourg, 1979, p. 141-146.

³ AEG, Notaire Jehan Dupont, vol. 9, f. 813 vo, 11 août 1597.

ques mois plus tard avec son gendre, au capital de 2370 L.t., dont les deux tiers lui appartiennent en propre ¹.

Dans le domaine de la librairie, quatre femmes au moins retiennent l'attention. Anne Colladon, d'abord, qui selon Hans-Joachim Bremme ², prit une part active aux affaires de son mari, Laurent de Normandie, puis parvint, durant son veuvage, à mener à chef plusieurs des impressions qu'il avait laissées inachevées, malgré les difficultés nombreuses auxquelles elle dut faire face lors de la liquidation de la succession de son mari. Des contrats d'achats de papier et de ventes de livres témoignent de son activité ³.

Le même auteur pense qu'Antoinette Commelin, veuve d'Antoine Calvin, aidée de son cousin Jérôme Commelin, peut être considérée comme la cheville ouvrière de l'édition et de la diffusion de la plupart des ouvrages qui parurent sous le nom de son fils aîné, Pierre de Saint-André 4.

Michelle Nicod, veuve du libraire et imprimeur Jean Durand et femme du notaire Olivier Dagonneau, fera beacoup parler d'elle en 1610, lors de ses démêlés avec l'Hôpital général. Cette institution, en effet, retint longtemps ses biens en gage, faute d'être payée des frais de pension d'une partie de la famille. Grâce à ces incidents, nous apprenons que, plus de trente ans après la mort de son premier mari, Michelle Nicod possédait encore un important fonds de librairie, des presses et des outils de reliure, qu'elle aurait voulu remettre au travail afin de pouvoir rembourser ses dettes ⁵.

Quelques années plus tard, enfin, Judith de Laimarie, veuve du marchand-libraire et imprimeur Pierre De la Rovière, aidée de son fils Raymond, fera preuve d'une énergie peu commune pour maintenir l'affaire de son défunt mari. La vente d'une des presses, des emprunts importants aux marchands italiens, à la Compagnie des pasteurs, au médecin André Bonnet, lui permirent tout d'abord de liquider les dettes anciennes, puis d'entreprendre la publication de nouveaux livres.

¹ AEG, Notaire Jehan Ragueau, vol. 11, p. 203, 17 mars 1569.

² H.-J. Bremme, Buchdrucker und Buchhändler zur Zeit der Glaubenskämpfe. Studien zur Genfer Druckgeschichte, 1565-1580, Genève, 1969, p. 139-140.

³ AEG, Notaire Jehan Ragueau, vol. 13, p. 184, 11 mars 1570, et Notaire Jacques Cusin, vol. 3, f. 126, 25 décembre 1574.

⁴ Op. cit., p. 125, 141-142, 225-226.

⁵ AEG, Arch. hosp., Aa, vol. 24, et RC, année 1610.

Dans un domaine très proche, le commerce du papier, nous trouvons quatre femmes, au moins, chargées de battoirs à papier une fois veuves. Aidées ou non par un fils, les voilà « marchands-fabricants »: amodiant leurs battoirs à des maîtres papetiers, à qui elles accordent des avances et fournissent des « pattes » (chiffons), puis vendant leur papier aux imprimeurs. Créancières impitoyables, promptes à menacer leurs débiteurs d'emprisonnement ou de saisie, elles sont dans une situation de force aussi bien par rapport aux papetiers qu'aux imprimeurs. Telles furent Jeanne Plonjon, veuve d'Etienne Chapeaurouge, Antoine (sic) Du Pan, veuve de François Malva (ou Marva), Marie Sillemand, veuve de George Orset et sa belle-fille, Marguerite Ravaud, veuve de Jean Orset.

Nous avons cependant vu plus haut que certains métiers pouvaient difficilement être exercés par les femmes, auxquelles il n'était pas permis de prendre des apprentis ou des compagnons, et à qui la maîtrise était refusée. Dans la draperie, le problème était particulièrement épineux: dès leurs premières ordonnances, les maîtres-drapiers avaient fait préciser que nul marchand ne pourrait vendre ni fabriquer des draps sans être inscrit dans le livre de la maîtrise ¹. Deux solutions s'offraient alors à une veuve: s'associer avec un fils majeur ou former une compagnie avec d'autres marchands.

C'est ce que fit, en 1599, Jeanne Dufour, veuve de Claude Delamer, qui s'associa avec son fils Jean, pour 6 ans. Elle fournissait le capital, la boutique et la marchandise, lui, son « labeur et industrie »; ils feraient ménage commun et elle retirerait les deux tiers du profit, lui le tiers. Six ans plus tard, Jean, fort de la dot de sa femme (600 florins) renouvelle l'association pour six ans, avec un partage plus équitable des bénéfices ².

Qui se doute que *Jeanne Baud*, femme de Julien Piaget, l'héroïne de l'Escalade, devenue veuve en 1609, forma avec l'ancien associé de son mari (Gabriel Barrilliet) une importante compagnie commerciale, à laquelle se joignirent, un peu plus tard, ses trois fils devenus majeurs?

Quant à Jaquema Turchet, veuve de Michel Labouz, elle fut d'abord l'associée du marchand Jean Favre pour le « trafic et manufacture

¹ SDG, vol. 3, p. 443, 3 décembre 1593.

² AEG, Notaire Etienne Bon, vol. 1, f. 384 v°, 9 août 1599; Notaire Etienne Revillod, vol. 7, f. 321 v°, 8 décembre 1605.

des sarges », à mi-profit ou perte, de 1618 à 1623. L'évolution de leur capital qui, en cinq ans, passa de 15 254 à 25 288 florins (une augmentation de 66%) indique que les affaires furent bien menées. En 1623, la dissolution de la compagnie fut décidée et tout semble indiquer que, dès ce moment-là, Jaquema poursuivit le même trafic avec son fils aîné 1.

Un dernier exemple, enfin, pris dans un secteur dont les femmes étaient traditionnellement exclues, la teinturerie. En 1590, la veuve de Vincent Carneille, maître teinturier de soie, *Lucie Marquis*, s'associa avec Jean Lachis, lui aussi teinturier. Les modalités? Ils partageraient les frais des teintures et salaires d'ouvriers; elle fournirait la boutique « garnie de tous les outils servant au métier », qu'elle reprendrait à la fin de l'association, et s'occuperait de recevoir des marchands les soies et le prix des façons. Jean Lachis, lui, fort de ses connaissances techniques, s'engageait à faire les teintures ².

Parmi ces activités « indépendantes », et sans revenir sur les amodiations de locaux, métiers, presses et battoirs, il reste à mentionner une source de revenus appréciables pour les femmes, le prêt. L'étude des prêts d'argent (à des taux qui varient de 6²/₃ à 8 %) et de l'endettement des paysans et des artisans reste à faire; elle permettrait de mieux mesurer l'emprise de la cité sur sa campagne et la domination des marchands-fabricants sur les « façonniers ». Grâce aux innombrables « obligations pour prêt » que contiennent les registres des notaires, il est possible de percevoir le rôle relativement important que jouaient certaines femmes en tant que pourvoyeuses de capitaux (de moyenne importance). Je me bornerai à citer ici Marie Populus, veuve de Jean Bonnevie, qui prête pendant plus de 30 ans, et Marguerite Hurdre, veuve du marchand-passementier Jean Rousset, qui fait de même pendant 40 ans au moins, à la fin du XVIe siècle.

Chacun des exemples que je viens de donner mériterait de faire l'objet d'une monographie et semble prouver, qu'après tout, il était bien possible de s'en sortir en tant que femme! Deux remarques s'imposent, cependant. Ces divers cas ne reflètent que la situation d'une minorité privilégiée de femmes, « bourgeoises » ou « citoyennes », disposant de capitaux et d'un réseau de relations qui ne les laissaient pas

¹ AEG, Notaire Pierre Demonthouz, vol. 6, f. 245 vo, 3 septembre 1623.

² AEG, Notaire Jehan Crespin, vol. 3, f. 26, 20 juillet 1590.

livrées à leur sort. Il est, ensuite, frappant de constater que la majorité de celles qui exercèrent une activité économique d'une certaine importance étaient d'anciennes réfugiées ou des descendantes de réfugiés français ou italiens. Mieux éduquées et associées de plus près aux affaires familiales et politiques que les Genevoises de souche, elles représentent, elles aussi, peut-être un des aspects bénéfiques du Refuge protestant.

* *

J'ai souligné, au début de cet article, le fossé qu'il reste à combler entre l'histoire écrite et ce que nous révèlent les documents anciens. Il y a loin de nos touchantes héroïnes à celles qui trimaient aux champs, sur les chantiers ou au dévidage: il était plus facile de parler de vertu ou de frivolité que de sueur, de chômage ou d'infanticides!

Or, dans le passé même, il apparaît qu'il y avait loin aussi de la théorie, les ordonnances interdisant aux femmes de vivre seules (on disait « tenir chambre à part »), de travailler aux côtés des hommes dans les ateliers ¹ et d'être inscrites dans les Livres de maîtrises, à la réalité socio-économique de ces temps difficiles. Des cohortes de femmes chargées d'enfants, sans formation ni fortune, n'avaient d'autre ressource que la mendicité ou l'aumône de l'Hôpital, semaine après semaine, dès l'instant où leur mari tombait malade, ou qu'il était prisonnier de guerre, ou qu'il disparaissait (« sans dire à Dieu »), ou qu'il mourait sur un champ de bataille. Comment ne pas être impressionné par la lecture des registres des institutions charitables, qui se présentent sous la forme de longues énumérations de noms — le plus souvent féminins.

De surcroît, à Genève comme partout, chaque période d'instabilité économique (1585-1586, 1608, 1611, 1614, 1620, 1622, 1629) voit le Conseil charger les dizainiers de faire le compte des « bouches inutiles », afin de les chasser de la ville. Derrière cette appellation peu flatteuse se cachent certes les pauvres étrangers, dont on craint qu'ils ne chargent l'Hôpital, mais aussi beaucoup de femmes, veuves ou célibataires, momentanément au chômage ou sans maître.

Dans un article récent, William Monter relève précisément qu'on a fait entrer l'augmentation du nombre des veuves et des célibataires

¹ AEG, RC, vol. 75, f. 49, 81, 92; 14 mars, 1er mai et 19 mai 1580.

— donc de femmes vivant indépendamment d'un mari ou d'un père — dans l'explication des différentes flambées de chasses aux sorcières européennes ¹. Si nous prenons en considération les nombreux procès de sorcellerie qui furent instruits à Genève au XVIe et au XVIIe siècle, et que nous observons l'attitude du magistrat durant cette période, où chaque arrêt, chaque règlement apporte une restriction de plus à la liberté des femmes, ne pouvons-nous aussi y discerner, au-delà des arguments moraux et économiques déjà cités, une certaine peur des femmes? Ce faisant, nous rejoindrions Jean Delumeau qui, dans son ouvrage sur *La Peur en Occident*, analyse l'action conjuguée, au XVIe et au XVIIe siècle, des théologiens, de la science médicale, des légistes et des littérateurs, dans un dénigrement systématique de la femme, où la peur joue un rôle évident ².

Cependant, pour être bien comprise, l'évolution de la situation des femmes dans la société genevoise doit être replacée dans le contexte plus général de l'histoire sociale et politique de l'Ancien Régime: à la même époque, les « natifs » et les « habitants » furent, comme elles, peu à peu exclus des maîtrises et écartés du pouvoir politique. Mais le parallèle s'arrête là; les troubles et les révolutions de la fin du XVIIIe siècle, loin d'établir une véritable « égalité entre tous les hommes », devaient au contraire aggraver la condition féminine, par un retour encore plus marqué au droit romain, qui fit perdre aux femmes le peu d'indépendance qui leur avait été laissé par la survivance de certaines coutumes.

¹ "The Pedestal and the Stake: Courtly Love and Witchcraft", dans *Becoming visible...*, p. 133-134.

² Jean Delumeau, La Peur en Occident, XVI-XVII^e siècles. Une cité assiégée, Paris, 1978, p. 323-345.